



Cagnotte, le 26 juin 2020

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Monsieur le Maire

Mairie - 247 avenue Saint-Saturnin

40110 Ygos Saint-Saturnin

Transmission électronique : ygossaintsaturnin@wanadoo.fr

Objet : information à propos de notre demande du retrait des permis de construire de centrales photovoltaïques à Ygos St.Saturnin

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez la SEPANSO conteste depuis le projet de centrale photovoltaïque dans votre commune, projet porté à l'origine par Solarezo. Les avatars du projet n'ont pas dissuadé la SEPANSO de poursuivre sa mission en faveur de la protection de la nature puisque le site comporte des zones humides ...

J'ai l'honneur de vous communiquer les demandes de la Fédération SEPANSO Landes adressées à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Pau.

La SEPANSO demande :

- d'annuler le refus explicite du directeur départemental de la DDTM en date du 26 mars 2020 Ensemble l'Arrêté accordant un permis modificatif au nom de l'État en date du 06 janvier 2020 PC 040 333 12 M0004-M01 (tranche 1) sur le fondement de l'article L.122-2 du code de l'environnement, ou L521-1 du CJA.
- de prononcer la suspension du refus explicite du directeur départemental de la DDTM en date du 26 mars 2020 Ensemble l'Arrêté accordant un permis modificatif au nom de l'État en date du 06 janvier 2020 PC 040 333 12 M0004-M01 (tranche 1) sur le fondement de l'article L.122-2 du code de l'environnement, ou L521-1 du CJA.
- d'annuler le refus explicite du directeur départemental de la DDTM en date du 26 mars 2020 Ensemble l'Arrêté accordant un permis modificatif au nom de l'État en date du 07 ou 17 janvier 2020 PC 040 333 12 M0005-M01 (tranche 2)
- de prononcer la suspension du refus explicite du directeur départemental de la DDTM en date du 26 mars 2020 Ensemble l'Arrêté accordant un permis modificatif au nom de l'État en date du 07 ou 17 janvier 2020 PC 040 333 12 M0005-M01 (tranche 2) sur le fondement de l'article L.122-2 du code de l'environnement, ou L521-1 du CJA.
-

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
+33 5 58 73 14 53 – georges.cingal@orange.fr